

Devoirs de rattrapages

Consignes élaborées par le conseil des professeurs

1) Avant le rattrapage (titulaires)

- a) Les devoirs de rattrapage ont lieu le lundi de 15h15 à 17h15. Il faut obligatoirement inscrire le rattrapage dans le fichier élèves jusqu'au plus tard le lundi 10h pour question d'organisation.
- b) L'élève doit être averti personnellement de la date du rattrapage. Déposer une convocation dans la case de la classe n'est pas suffisant.
- c) Le devoir doit être déposé au plus tard le lundi à 10h dans la case prévue à la salle de conférence. Les devoirs déposés après 10h ne seront pas pris en compte.
- d) Le devoir doit porter sur au moins : 30 points.
- e) Durée minimale : 1 heure (60 min.) ou 2 heures (120 min.)
- f) L'autocollant jaune avec les renseignements doit être rempli en entier.

2) Avant le rattrapage (surveillant)

- a) Aller chercher les devoirs à temps à la salle de conférence.
- b) Se rendre au moins 15 minutes à l'avance à la salle prévue (S207) *
- c) Les élèves doivent déposer leurs affaires au fond de la salle, également leurs portables et leurs montres.
- d) Suggestion : séparer les élèves qui écrivent deux heures (à l'avant de la salle) de ceux qui n'écrivent qu'une heure (au fond). Moins dérangement quand ceux-ci partent après une heure.
- e) Suggestion : Attention de séparer les élèves qui écrivent le même devoir de rattrapage., par exemple faire entrer les élèves un à un.

3) Pendant la surveillance des devoirs :

- a) Les élèves doivent TOUS rester dans la salle pendant la première heure.
- b) Après cette heure, vous pouvez laisser partir les élèves quand ils ont terminé leur devoir.
- c) Ne pas laisser les élèves ayant terminé leur devoir récupérer leur portable pendant que les autres écrivent.

4) Après le rattrapage :

- a) Distribuer directement le lundi les devoirs dans les cases des différents titulaires.
- b) Titulaire : l'élève qui est présent en classe le lundi et ne se présente pas au devoir de rattrapage est obligatoirement noté 01. En cas d'absence le jour du rattrapage, un certificat médical est exigé obligatoirement et doit être envoyé le jour même, sinon 01.